NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Légion d'honneur

On a lu en première page et on lira dans notre « Dernière Heure » les nominations et promotions dans la Légion d'honneur. Nous y relevons plusieurs noms que nous sommes heureux de signaler tout particulièrement.

C'est — parmi les chevaliers — M. Terquem, maire de Dunkerque, sous l'impulsion de qui l'administration de la grande cité maritime du Nord a pris un si remarquable essor. Les œuvres d'assistance, d'hygiène, de voirie, se sont, grâce à lui, multipliées ou ont atteint un développement jusqu'alors ignoré. Nous adressons à l'actif et sympathique maire de Dunkerque toutes nos félicitations.

Elles vont aussi à un autre maire du département du Nord, à M. Wilmot, conseiller général, maire de Sin-le-Noble, près de Douai. C'est un excellent homme qui lutte depuis longtemps pour la cause républicaine et la propagation des œuvres sociales. Très aimé dans sa commune au développement de laquelle il a pris une très grande part, M. Wilmot méritait cette haute distinction.

Enfin, nous félicitons également et non moins vivement M. Conhé, président du Tribunal à Lille ; M. Boivin, le dévoué commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Lille, qui a remarquablement entraîné son bataillon, et notre excellent confrère Emile Lemaitre, directeur du *Boulonnais*, à Boulogne-sur-Mer.

M. LUSSIEZ

renommé Directeur du Théâtre de Calais

M. Lussiez, vient d'être renommé, à l'unanimité de la Commission, directeur du théâtre de Calais.

Le Centre d'Aviation de Douai

Nous apprenons que, comme suite aux notes parues depuis quelques jours, relatives à la suppression de certains centres d'aviation, M. Hayes, sénateur du Nord, s'est mis en rapport avec son collègue M. Maxime Lecomte, qui a manifesté son intention d'interpeller le ministre à ce sujet.

Le sénateur de Douai interpellera lui-même, si besoin, le ministre, au sujet du centre d'aviation de « la Brayelle ».

On trouve un cadavre d'enfant

à La Madeleine

Les ouvriers de M. Beauvais, marchand d'engrais, étaient occupés, samedi matin, à vider la boue d'un bateau faisant le service des dragueuses et amarré le long du chemin de halage à proximité de l'ancienne voie ferrée. Soudain, la pelle de l'un d'eux mit à découvert un cadavre d'enfant nouveau-né du sexe masculin.

Prévenu aussitôt, M. Bertrand, commissaire de La Madeleine, se rendit aussitôt sur les lieux et examina le petit corps qui semblait n'avoir été l'objet d'aucune violence et avait peu souffert de son séjour dans la boue qui ne paraissait pas avoir été long, une nuit peut-être. Le bateau avait été amené de Lille vendredi après-midi, c'est probablement dans la soirée que, profitant de la solitude du lieu, la mère coupable se sera débarrassée de son enfant.

M. Bertrand fit immédiatement prévenir le Parquet et transporter le petit cadavre à la Faculté de Médecine. M. Delalé, juge d'instruction, chargé de suivre l'affaire, est arrivé sur les lieux samedi dans l'après-midi, il a désigné M. le docteur Dutilleul pour faire l'autopsie du cadavre de l'enfant.

Un enfant brûlé

à Loos-en-Gohelle

Samedi matin, en jouant dans la maison de ses parents située rue Lannes, cité du N° 13 à *Loos-en-Gohelle* le jeune Paul Paget, âgé de 17 mois, tomba dans un chaudron plein d'eau bouillante que sa mère avait déposé sur le sol et pendant que celle-ci vaquait aux soins de son ménage.

Retiré aussitôt l'enfant qui porte de très profondes brûlures sur tout le corps reçut les soins du docteur Robillard.

Son état est grave.

Un ouvrier mineur tué

aux Mines de Drocourt (Fosse N° 8)

Le nommé Carle Théophile, 37 ans, était occupé à l'abatage du charbon à la taille voie de fond du Levant, veine n° 11, couchant à l'étage de 706 mètres de profondeur.

Il frappait dans la devanture, quand soudain, il fut pris par un éboulement.

Lorsqu'il fut dégagé, le malheureux avait cessé de vivre. Il laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

Peaux de chats sauvages

efficacité certaine contre rhumatisme, névralgies, lumbago, etc., prix sans concurrence, chez Mlles Acssignies, bandagistes, herboristes diplômées, 5 bis, rue du Palais-Rihour Lille. Téléphone 26.35.

LILLE

LE DIMANCHE A LILLE

Musée Commercial. — Rue du Lombard, de 10 heures à 4 heures.

Musée Industriel. — Halle aux Sucres, de 10 heures à 4 heures.

Musée lapidaire. — Rue de Bruxelles, de 10 h. à 4 heures.

Musée d'Histoire naturelle. — Rue de Bruxelles, de 10 heures à 4 heures.

Palais des Beaux-Arts. — Ouverture de 10 h. à 4 heures.

Ecole subdivisionnaire d'instruction militaire. — A 9 heures et demie au Cercle Militaire, conférence par M. le capitaine de territoriale Hémeaux, sur le « Cheval de Guerre ».

Omnia-Pathé. — A 3 heures et demie et à 8 h. trois quarts.

Grand Café Belle-Vue. — Orchestre symphonique.

Grand Café de la Paix. — Orchestre symphonique.

Kursaal-Théâtre. — En matinée, à 3 heures : « Miss Helyett » ; à 8 heures trois quarts : « Rêve de Valse ».

Grand-Théâtre. — A 8 heures : « Chéri Bibi » et « Les Dragons de Villars ».

Football. — A 2 heures et demie, sur le terrain de l'avenue de l'Hippodrome, match entre l'Olympique Lillois et le Club Lillois.

Colombophilie. — De 9 heures à 6 heures, exposition du Cercle National, au Palais-Rameau.

Université Populaire

Dimanche 18 janvier, à 11 heures, au Théâtre-Kursaal, conférence par M. Voilaeye : *Frondeuses et Suffragettes*, avec le gracieux concours d'artistes distingués.

C. R. C. I. A.

MM. les membres du conseil de direction sont priés d'assister sans faute à la réunion qui aura lieu au siège du comité, 23, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, le mercredi 14 janvier 1914, à 4 heures du soir.

Ordre du jour : lecture du procès-verbal ; correspondance ; admissions nouvelles ; projet de réunion amicale le premier mercredi du mois ; questions diverses.

UN ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTE LA CIRCULATION DES « POIDS LOURDS »

Le nombre sans cesse croissant des camions-automobiles servant au transport de marchandises et de matériaux dans la ville est une cause de gêne et d'insécurité pour les habitants dont les immeubles se trouvent ébranlés fortement au passage de ces « poids lourds ». La chaussée subit aussi du fait des passages fréquents de ces pesants véhicules des déprédations sérieuses. Pour tous ces motifs, M. le maire de Lille vient de prendre l'arrêté suivant, qui sera appliqué à partir du 1er mars 1914 :

L'article 126 du code des arrêtés municipaux est complété comme suit :

« La circulation sur le territoire de la ville de Lille des véhicules automobiles, dits poids lourds, servant au transport des matériaux et des marchandises, est interdite à moins que les roues de ces véhicules ne soient munies de bandages amortisseurs en caoutchouc ou d'autres bandages empêchant ou atténuant très sensiblement les trépidations.

« La vitesse de ces véhicules ne devra pas excéder huit kilomètres à l'heure.

« Les dispositions du présent arrêté seront applicables à partir du 1er mars 1914.

« Toutefois, à partir de la publication du présent arrêté, les véhicules automobiles de poids lourds, dont les roues ne seront pas munies de bandages amortisseurs, ne pourront circuler qu'à la vitesse d'un homme marchant au pas.

« Il est interdit d'ailleurs à tous véhicules automobiles, dits de poids lourd, quels qu'ils soient, de circuler sur les allées macadamisées, visées par l'article 172 du code des arrêtés municipaux ».

Expérience à faire

Mettez ensemble tous les savons du commerce. A côté, placez un seul pain de savon Princesse Makoko, de Victor Vaissier. Les senteurs réunies de ces produits divers ne vaudront pas sa finesse, en puissance et en pureté, le pénétrant et durable parfum de ce précieux savon qu'a signé le parfumeur à la mode. Avec la boîte de trois pains, il est offert *un échantillon du célèbre savon des Princes du Congo.*

LE GENERAL EXCELMANS FAIT SES ADIEUX AU 43e

Le général Excelmans, commandant la 1re brigade d'infanterie, nommé au commandement par intérim de la division d'infanterie à Bordeaux, *a fait ses adieux samedi après-midi*, à trois heures, aux officiers et aux sous-officiers du 43e réunis dans la salle d'honneur du régiment, à la Citadelle.

AU 16e CHASSEURS A PIED

M. le chef de bataillon Laignelot, commandant le 16e bataillon de chasseurs à pied, est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le capitaine Pachon, du même bataillon, qui remplissait à Lille les fonctions de capitaine-adjudant major, et avait sous son commandement les trois compagnies du 16e chasseurs casernées dans les forts de Lille, est nommé chef de bataillon et envoyé, sur sa demande, au 3e régiment de tirailleurs indigènes à Casablanca.

***

Dans la récente promotion du service de santé, nous relevons, pour le 1er corps d'armée, le nom de M. le lieutenant Lubet, aide-major de 1re classe au 16e bataillon de chasseurs à pied, nommé au choix, au grade de capitaine, comme médecin-major de 2e classe, en remplacement de M. Brevet, promu.

M. le médecin-major Lubet est maintenu provisoirement à Lille, avec le détachement du 16e chasseurs dont trois compagnies sont restées stationnées dans les forts de la place jusqu'au printemps prochain.

Entreprise Générale d'Ameublements

G. WIART & Cie — Téléph. 1793

79, Rue Nationale, LILLE

Mobiliers Complets pour Salles à Manger et Chambres à Coucher

— « Modèles inédits et déposés » —

Vaste Rayon Spécial de :

TAPIS, CARPETTES, TAPIS D'ESCALIERS

no.60

LES POULES S'ENVOLENT

Une enquête est ouverte pour rechercher l'auteur d'un vol de 5 poules d'une valeur de vingt francs, vol qui fut commis dans la nuit du 8 au 9 janvier, au préjudice des époux Saint-Venant rue Fourier.

OU SONT LES BEIGNETS ?

Un épicier de la rue du Bourdeau, M. Joseph Ducrocq, confiait vendredi matin à Godefroy Coppens, 51 ans, demeurant en garni 96, rue de Tournai, qu'il emploie pour la vente de friandises en ville et sur les terrains d'exercice, un panier contenant 300 beignets, un petit fourneau et 3 francs de monnaie. Depuis le sieur Coppens n'a plus reparu à l'épicerie Lecocq ; plainte a été portée contre lui.

LE CHAGRIN CONDUIT AU SUICIDE

En passant samedi matin près du pont de la Citadelle, M. Blanchard, cantonnier à La Madeleine, aperçut un homme qui se précipitait dans le canal de la Deûle. Avec l'aide d'un marinier, M. Petit, qu'il avait appelé, il repêcha au moyen d'une gaffe le désespéré. Celui-ci qui avait déjà subi un commencement d'asphyxie, reçut les soins du docteur Looten, qui le fit transporter à l'hôpital de la Charité. C'est un nommé Vanhoute Médard, 25 ans, demeurant rue de Roubaix prolongée ; il a déclaré qu'il avait voulu se suicider à cause d'un ennui causé par des discussions de famille.

Exposition Nationale de Pigeons Voyageurs

au Palais Rameau

Le « Cercle National du Pigeon de Sport » a ouvert hier son exposition nationale de pigeons voyageurs dressés spécialement pour la guerre. Une multitude de sujets, choisis parmi les meilleurs colombiers de notre région, figurent en les stands merveilleusement aménagés par la jeune société lilloise. Nous avons publié, ces jours derniers, l'historique de cette patriotique association qui, on le sait, a pour but, l'amélioration de la race des pigeons voyageurs, en vue d'un entraînement spécial et intensif pratiqué, en notre pays, et tout particulièrement en Flandre, pour les besoins de la défense nationale.

Hier, à 7 heures et demie, la vaillante phalange colombophile recevait ses invités et les personnalités qui voulurent bien accepter la présidence de cette imposante manifestation en les salons de l'Hôtel de l'Europe, rue Basse.

Un banquet de cent couverts fut ensuite délicieusement servi dans l'une des salles de cet établissement.

Une franche cordialité ne cessa de régner durant le repas, et, au dessert, des toasts furent portés par MM. Leroy-Béague, président ; Dambrine, adjoint au Maire ; Leroy, chef de cabinet du Préfet ; Auguste Potié, sénateur, et Derouard, président d'honneur de la société. Des paroles vibrantes de patriotisme enflammèrent l'assistance, qui, debout acclama frénétiquement les orateurs. M. Auguste Potié fut tout particulièrement éloquent dans son discours, riche en citations, et qui, par une période essentiellement républicaine impressionna tous les convives.

LIQUEUR

CORDIAL-MEDOC

ON VOLE DES CUIRS

Jeudi soir vers huit heures, un individu a dérobé sur le camion de la maison Lefebvre frères, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, un paquet de cuirs pesant cinq kilos. On recherche le voleur dont la police possède le signalement.

AU PARQUET

A l'instruction

M. Delalé, juge d'instruction, renvoie devant l'audience du Tribunal correctionnel du jeudi 15 janvier, le Marocain Mohammed Bou Amama Ben Daken, acrobate au cirque Charles, qui, dans une discussion qui eut lieu à l'Hôtel de Bretagne, rue d'Inkermann, frappa d'un coup de couteau le chef de troupe, El Hey Mohammed Ben Ali, lui occasionnant une blessure sans gravité.

M. Delalé renvoie également devant l'audience du 15 janvier les auteurs du vol de pantalon commis au préjudice de M. Wilmet, propriétaire du magasin « Au Roi des Belges », rue Léon-Gambetta.

ROUBAIX

MANIFESTATION DE SYMPATHIE

en l'honneur de M. Wissocq, chef de musique des Anciens Soldats Musiciens Français

Vendredi soir, à l'entrée de M. Wissocq dans la salle Sainte-Cécile, 23, rue Saint-Georges, où ont lieu les réceptions, la brillante phalange, sous la direction de M. Augustin Bonnet, sous-chef, attaqua une vibrante *Marseillaise* pour saluer le nouveau chevalier de la Légion d'honneur.

M. Albert Desprets, président, présente les félicitations des sociétaires et exprime toute la fierté qu'avait éprouvée la Société quand elle apprit que le Gouvernement de la République lui avait accordé la croix de chevalier de la *Légion d'honneur*, due comme juste récompense des services aussi éclatants que nombreux qu'il avait rendus à son pays. Il ajoute que c'était le prix du dévouement et du travail et que ses incontestables mérites ne pouvaient recevoir que le noble salaire réservé aux hommes de cœur.

M. Desprets termine en disant que la cérémonie officielle pour fêter cet événement aura lieu le 18 janvier prochain, où en présence des chefs de Musiques d'Armée les Anciens Soldats Musiciens Français donneront tout le caractère qu'elle mérite.

Pour aujourd'hui, nous avons voulu manifester intimement et prouver notre reconnaissance à l'homme du devoir, au soldat de cœur, et au grand artiste, qui depuis deux ans nous a aidés si généreusement comme directeur.

Puis le président remet à M. Wissocq une superbe gerbe de fleurs.

M. René Wibaux, président d'honneur, prononce également quelques mots et dit toute sa joie de venir féliciter le brave officier qu'est M. Wissocq, il dépeint son caractère franc et loyal et l'assure de sa reconnaissance pour tout le bien qu'il a fait aux Anciens Soldats Musiciens Français.

M. Wissocq, en termes bien émus, remercie MM. Wibaux et Desprets des paroles si chaudes et si affectueuses qu'ils ont prononcées et dit qu'il ne saurait exprimer combien il comprit l'affection des Anciens le jour de sa nomination par l'arrivée des lettres-cartes télégrammes. Il dit que depuis 11 ans qu'il connaît la société, jamais il n'a cessé de lui donner tout son cœur et que depuis deux ans quand on fit appel à son concours pour des concerts et assurer les exécutions de Sainte-Cécile il n'a fait qu'un avec elle. Il assure la société qu'aujourd'hui étant libre on pourra toujours compter sur son concours le plus entier et le plus dévoué.

Puis avant de commencer la répétition, M. Albert Desprets termine par quelques mots d'éloge à l'adresse de M. Wissocq et au nom du Conseil d'administration déclare installer officiellement M. Wissocq comme directeur des Anciens Soldats Musiciens Français.

Une grandiose manifestation se produit sur cette déclaration qui fait qu'aujourd'hui les Anciens Soldats Musiciens Français ont un directeur et un maître de l'art musical.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Samedi, à une heure de l'après-midi un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'atelier de M. Clément Lalong, carrossier, rue Henri-Carrette, 41.

Un four servant à cintrer certaines pièces de carrosserie était allumé. Par l'interstice béant, des flammèches s'échappèrent et communiquèrent le feu à un tas de bois sec.

Les sapeurs-pompiers, mandés téléphoniquement, arrivèrent très rapidement, mirent une lance en action et enrayèrent le sinistre en peu de temps.

La toiture du bâtiment servant d'atelier dans la cour de l'immeuble est détruite sur une surface de 30 mètres carrés environ. Un lot assez important de bois ouvré demeure inutilisable.

M. Lalong estime les dégâts à environ 4 ou 5 mille francs, somme couverte par une assurance.

L'enquête ouverte par M. le commissaire de police Alausen confirme la version que nous donnons sur la cause de l'incendie. Toute idée de malveillance doit être écartée.

CAMBRIOLAGE D'UN IMMEUBLE INHABITE

Mme Stragier, demeurant rue de Croix, 50, possède une maison — actuellement à louer — à l'angle des rues de Croix et Saint-Roch.

S'étant rendue à cette adresse, elle constata que le compteur à gaz à paiement préalable avait été, au cours de l'une des dernières nuits défoncé par des malfaiteurs, qui avaient pénétré dans l'immeuble, inhabité depuis quelque temps.

Il est fort probable d'ailleurs que le compteur était veuf d'argent ou plutôt de bronze et que les malfaiteurs en ont été pour leur peine.

TOURCOING

PATRONAGES LAIQUES

C'est aujourd'hui 11 janvier, que reprennent les réunions des patronages laïques.

Elles commenceront à trois heures et se termineront à six heures.

Nous aurions voulu porter cette nouvelle plus tôt à la connaissance des parents.

Aucune communication ne nous avait été faite.

Nous ne saurions trop engager les amis de l'école laïque d'envoyer leurs enfants aux réunions des patronages.

UNE MARCHANDE CAMBRIOLEE

Mme Foelix, née Henriette Foubert, demeurant à Roubaix, rue Cadeau, 91, était venue à Tourcoing, vendre des gâteaux, du fromage et du pain d'épices. Elle avait installé son étal aux Halles. Hier, dans la journée, elle constata que le cadenas de son étal avait été fracturé et qu'on lui avait dérobé 10 camemberts, 3 à 7 kilos de chocolat, 9 douzaines de gaufres, du pain d'épice, le tout d'une valeur de 30 francs environ.

M. Perny, commissaire de police au 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

LA MAIN PRISE AU CYLINDRE

M. Stellemans Gaston, 18 ans, rue de la Rondelle, à Roubaix, employé au tissage « Humanité Tourquennoise », par suite d'une glissade est tombé et a eu la main gauche prise au cylindre du moteur.

La phalangette de l'auriculaire droit a été sectionnée. Six jours de repos.

UNE PIECE DE FONTE SUR LA MAIN

A l'usine de M. Delahousse, rue Verte, M. Maerte Valéry, 40 ans, contremaître, demeurant rue Haute, aidait à manier une lourde pièce de fonte, lorsque celle-ci glissa et en tombant prit la main droite de M. Maerte. Des plaies ont été faites par écrasement aux index et annulaire. Amputation de la phalangette du médius.

M. le docteur Défossez qui a donné des soins au blessé, a prescrit un repos de 40 jours.

BAINS MUNICIPAUX

On nous prie d'annoncer que l'établissement des Bains Municipaux sera fermé demain à midi. Seuls fonctionneront les services des bains en baignoires, massage et hydrothérapie.

Le bassin de natation sera fermé aussi pour renouveler l'eau.

AUTOUR DE LILLE

PHALEMPIN

C'est la faute aux radicaux.... — Depuis le 1er janvier, les cultivateurs se sont entendus pour vendre le lait — du lait bon et pur — 0.25 le litre et 0.15 le 1/2 litre, soit une augmentation bien minime que les acheteurs ne regretteront certainement pas, s'ils n'ont qu'à se louer, dans l'intérêt de la santé des enfants, de la qualité de la marchandise.

Dans ces cultivateurs, notez bien ceci, il y en a de tous les partis, des réactionnaires, des socialistes, des radicaux.

Et cela ne nous paraît que très ordinaire. Et nous ne voyons pas bien comment on pourrait introduire la politique dans cette question commerciale.

Mais voilà, l'augmentation de prix du lait paraît être une bonne petite plate-forme électorale pour nos adversaires toujours coalisés et de nature à exciter la classe ouvrière.

Le « Travailleur », organe des socios, qui compte des amis parmi ceux qui ont augmenté le prix du lait, se joint cette semaine à la cléricale « Petite Gazette », pour dire que c'est la faute.... aux radicaux !

Bons ouvriers, que les collectos et les cléricaux veulent tromper, connaissez donc le nom du secrétaire de ce Syndicat qui a décidé l'augmentation du prix du lait, et vous vous demanderez à quel parti il appartient. A coup sûr, pas au parti radical.

Encore une fois nous prenons le collectiviste « Travailleur » et la cléricale « Petite Gazette » la main dans le sac pour dauber sur nos amis radicaux.

Touchant accord, que nous dénoncerons sans nous lasser, chaque fois que l'occasion s'en présentera.

LA MADELEINE

Asphyxié par des vapeurs de benzine. — Le nommé Alexandre Buvry, 58 ans, ouvrier gommier, chez MM. Dazin, fabricants de pneumatiques, rue du Ballon, à La Madeleine, a été trouvé vendredi matin, inanimé au pied de son métier.

Malgré les soins empressés dont il fut l'objet, il ne pût être rappelé à la vie.

On suppose que l'ouvrier aura été pris d'un étourdissement et qu'il sera tombé sur le sol où il aura été intoxiqué par les vapeurs de benzine qui forment au-dessus du sol une couche dense et épaisse.

Le corps du malheureux Buvry a été transporté à son domicile, rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo, à Roubaix.

ARMENTIERES

Don aux sapeurs-pompiers. — M. Mamet, industriel, a envoyé 50 francs à la caisse des sapeurs-pompiers, en reconnaissance du dévouement apporté par la Compagnie pour préserver le magasin dudit industriel, lors de l'incendie qui a détruit, mercredi soir, la maison contiguë, habitée par M. Parmentier, coiffeur.

HOUPLINES

Une disparition. — Depuis le 10 décembre dernier, une jeune fille du nom de Hortense Depaepe, âgée de 20 ans, a disparu de chez sa logeuse, Mme Devtie, rue du Chemin-de-fer, 53, à Houplines.

Depuis cette époque, elle n'est plus reparue et on se perd en conjectures sur la cause de cette disparition. Est-ce un suicide? Voici le signalement de la personne :

Cheveux bruns ; figure pâle ; yeux noirs ; corsage gris, jupe noire, boucles d'oreilles en or ; montre et chaîne en argent.

LANNOY

La fraude. — Arrestation de Stéphanie Deroo, 57 ans, couturière, et de Louis Debray, 62 ans, charpentier à Roubaix, rue du Tilleul, pour fraude de 100.000 allumettes belges, valeur 100 francs.

BAISIEUX

Arrestation de Jean Janvier, 37 ans, peintre à Paris, pour fraude de 66 francs de tabac de contrebande.

LE SUCRE BÉGHIN

SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR & SA FONTE REGULIERE

no.30

NORD

DOUAI

FECHAIN

Au feu ! — Un commencement d'incendie attribué à la malveillance a éclaté dans le grenier d'une maison inhabitée appartenant à M. Bernard Dufouquet.

FLERS-EN-ESCREBIEUX

Une plainte. — M. Henri Duval, cabaretier, a déposé une plainte contre M. Auguste Beaurain, mineur, qui aurait commis à son préjudice un abus de confiance de 50 fr.

FLINES-LEZ-RACHES

Outrages. — Le brigadier de gendarmerie Mercier, de Douai, a dressé procès-verbal contre Jules Leforet, 27 ans, mineur, qui l'a menacé de le faire casser.

AVESNES

MAUBEUGE

Aéronautique. — Le bruit court à Maubeuge du départ prochain de « Dupuy-de-Lôme ». Cette nouvelle paraît peu fondée.

On nous écrit d'autre part :

« D'après certaines déclarations faites par M. le Ministre de la Guerre, le centre d'aviation de Maubeuge est appelé à disparaître dans le courant de l'année 1914. On prétend que les hangars à proximité de la frontière ne sont pas en sûreté. En dehors des motifs qui intéressent la défense nationale, la décision ministérielle serait dictée par des raisons d'ordre économique. »

Secours mutuels. — La réunion générale de la société de secours mutuels de Maubeuge l'« Egalité », annoncée comme ayant lieu à l'école des garçons, se fera aujourd'hui 11 janvier, à 17 heures, à l'école maternelle du Faubourg de Mons.

Au Théâtre. — Lundi 12 janvier, à sept heures trois quarts, la troupe du comédie du théâtre de Mons jouera le « Berceau », comédie en 3 actes de Brieux et « l'Instinct », comédie en 3 actes de Kistemaekers.

FOURMIES

La monnaie de cent francs. — Un individu se présentait dernièrement chez Mme veuve Jouniaux, épicière, angle des rues de la Montagne et du Fourneau, se disant envoyé de M. Gorisse, boucher, et lui demandait la monnaie de cent francs. Mme Jouniaux avança l'argent et reçut en échange un morceau de papier quelconque. S'apercevant du vol presqu'aussitôt, elle se mit à la poursuite de l'audacieux malfaiteur qui put disparaître sans être inquiété.

GOGNIES-CHAUSSEE

La fraude. — Les préposés Arthur Vrévin et Désiré Baton ont arrêté le sieur Eugène Bachet, 28 ans, ouvrier d'usine à Louvroil. Il faisait partie d'une bande de trois fraudeurs qui transportaient 7 kilos 800 de tabac, 12 jeux de cartes et 30.000 allumettes.

BOUSIES

Déserteur. — La gendarmerie a arrêté pour désertion le sieur Joseph Paquet, 21 ans, déserteur du 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, en garnison à Gabès (Tunisie).

JEUMONT

Précoces voleurs. — M. Cadet, commissaire de police, poursuivant son enquête au sujet d'un vol de beurre commis chez Mme Timmermans, acquit la preuve de la culpabilité des frères Henri Poulet, 12 ans, et Edmond Poulet, 16 ans.

Habilement interrogés, ceux-ci indiquèrent deux de leurs complices, Stéphane Maurage, dit Bézette, âgé de 16 ans, et Arthur Descamps. Ce dernier paraissait être le capitaine de cette bande de précoces voleurs.

M. Cadet put établir à charge de Descamps, un vol de 22 francs commis en septembre, chez Mme Regneaux ; à charge de toute la bande un vol de terrines de tête pressée commis dans la nuit du 9 au 10 mars 1913, chez M. Bériou, boucher ; un vol de 18 fr. 50 commis dans la nuit du 11 au 12 décembre, chez M. Piennevaux, boucher ; le vol de 500 francs commis à la brasserie Lanthier, tout récemment.

Dans ce dernier, le rôle des comparses a pu être défini ; Edmond Poulet fit le guet, Descamps fractura la porte d'entrée, le bureau de M. Bourlard, comptable, et s'empara des 500 francs. Maurage qui faisait partie de l'expédition, reçut 33 francs; Poulet 2 fr. 50. Les voleurs se rendirent ensuite à Erquelinnes où ils fêtèrent l'heureux résultat de leur cambriolage.

Cette bande a été arrêtée. La ville de Jeumont respirera.

Déserteur. — M. Henri Grillon, commissaire spécial à la gare de Jeumont, a mis en état d'arrestation le nommé Marceau Crosnier, âgé de 24 ans, déserteur du 31e régiment d'infanterie en garnison à Melun.

FEIGNIES

Arrestation de fraudeur. — Le sous-brigadier des douanes Leclercq et le préposé Tonneaux ont arrêté au lieu dit « le Château de Mille briques », le sieur Moïse Sueur, 19 ans, ouvrier d'usine à Louvroil, qui importait 4 kilos 500 de tabac et 25.000 allumettes.

Tir. — Aujourd'hui dimanche 11 janvier, de 14 heures à 16 heures, tir de l'Amicale.

TRELON

Boxe. — Aujourd'hui 11 janvier, à 15 heures, salle Cotton, fête sportive. Assauts de boxe entre MM. Lamboux, d'Hautmont, et Armand Donnet, champion belge.

Nomination. — M. Léon Bavelu, de Trélon, vient d'être nommé secrétaire de la mairie et de l'hospice-hôpital-maternité de Marchiennes-Ville (Nord). Félicitations.

HAZEBROUCK

La brigade mobile opère à Hazebrouck. — M. Desmoitre, commissaire de police mobile, accompagné de MM. Christol, Dudon, Malrouzé, inspecteurs, sont venus jeudi à Hazebrouck. Ils ont, dans le bureau de police, toute la journée interrogé et photographié douze personnes, neuf hommes et 3 femmes, la plupart sujets belges sans résidence fixe en France.

— Nous apprenons le prochain mariage de M. Joseph De Porter, entrepreneur, rue de Rubecque, avec Mlle Marie Dauchy, fille de M. Dauchy, entrepreneur. Nos meilleures félicitations.

La section dramatique de l'Orphéon d'Hazebrouck se rend aujourd'hui dimanche 11 janvier à Hondeghem pour un concert de bienfaisance donné au profit des enfants pauvres fréquentant l'école.

DUNKERQUE

Un entrepôt incendié. — Le feu s'est déclaré dans l'après-midi de vendredi, quartier de la Citadelle, dans l'entrepôt et les ateliers de toiles et bâches de la maison Wissem. L'incendie prit en peu de temps de formidables proportions et tout un quartier fut menacé d'être détruit. Ce n'est qu'à 4 heures du soir que tout danger fut écarté. A 6 heures, le feu couvait encore, mais il n'y avait plus d'étincelles. Les dégâts sont évalués à 400.000 francs. Le bruit court que le feu aurait été mis accidentellement par une jeune ouvrière qui aurait laissé tomber une lampe à pétrole.

SI LES DAMES VOULAIENT COMPARER

L'excellent Vin de

BANYULS-TRILLES Quinquina

avec tous les apéritifs connus jusqu'ici

elles n'en prendraient jamais d'autre,

car ce véritable apéritif

est soigneusement préparé

avec un vieux vin pur raisin

et le meilleur quinquina

DEMANDER "UN TRILLES"

et exiger l'étiquette sur la bouteille avec le mot « QUINQUINA »

20.8

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

BOUVROY-NOUMEA

Arrestation. — Le nommé Remacle [illegible], 18 ans, sujet belge, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

La gendarmerie de Bouvroy l'a conduit à Arras.

Libre Pensée. — Aujourd'hui, à 7 heures du soir, réunion de la Libre Pensée, [illegible] Henri Berthon.

BOULOGNE

CALAIS

Drame d'amour. — Depuis le 7 janvier étaient disparus de chez leurs parents, Edouard Massard, 18 ans, employé, demeurant rue Michel-Ange, et Yvonne Guerbadot, 17 ans, ouvrière, demeurant rue Bosquerel.

La police, avertie par les familles, fit de nombreuses recherches dans les hôtels de la ville, mais elles n'aboutirent à aucun résultat.

Samedi, vers six heures et demie, deux passants en traversant le Pont Mollien entendirent des détonations. S'étant précipités vers l'endroit, ils virent venir à eux, se tenant péniblement par le bras, deux jeunes gens, deux enfants. Ils n'eurent que le temps de les recevoir dans leurs bras et de les conduire au café le plus proche.

C'étaient Edouard Massard et Yvonne Guerbadot qui venaient d'attenter à leurs jours. Motif : refus du consentement des parents à leur mariage.

Massard avait acheté un revolver et des balles blindées, puis les amoureux s'en furent à Dunkerque où ils passèrent un jour et une nuit, puis revinrent à Calais.

Après avoir erré toute la nuit, ils arrivèrent au Pont Mollien et s'abritèrent sous la voûte.

Massard se tira le premier une balle dans la région du cœur. Son amie, voyant son fiancé tomber, lui prit le revolver des mains et se tira, à son tour, une première balle qui ne l'atteignit pas. Elle appuya une seconde fois sur la gâchette et cette fois la balle traversa la poitrine de part en part.

Les deux blessés furent aussitôt conduits à l'hôpital par les soins des agents Bourlet et Rassel qui avaient été prévenus de cette tentative de suicide.

Leurs blessures sont sérieuses mais ne semblent pas, sauf complications, mettre leur vie en danger.

Prestation de serment. — MM. Chiraux et Platel-Collet, nouvellement élus juges au Tribunal de Commerce, ont prêté serment devant le Tribunal de Boulogne avant l'audience civile. L'installation du Tribunal de Commerce aura lieu mardi prochain, à 2 heures et demie. Le discours d'usage sera prononcé par M. Pierre Noyon, juge sortant.

Où est-il ? — M. William V..., 24 ans, marchand de légumes secs, rue Fulton, a porté plainte contre son commis, Louis C..., 22 ans, qui a pris la fuite après une tournée d'encaissements chez différents clients.

On recherche l'indélicat receveur.

Un ancien ministre à Calais. — M. Thomson, ancien ministre de la Marine, est descendu du rapide de Paris à 4 heures 5. Il a pris aussitôt place sur le paquebot « Pas-de-Calais », en partance pour Douvres.

BETHUNE

LENS

Accident. — A la fosse N° 14 des Mines de Lens, Joseph Rissens, 34 ans, a été blessé par une pierre qu'un coup de mine avait lancé. Il souffre d'une fracture ouverte de la jambe gauche.

LOOS-EN-GOHELLE

Conférence. — Aujourd'hui dimanche, à 5 heures, aura lieu une conférence organisée par la société les Amis de l'Enseignement laïque, faite par M. [illegible], instituteur à Anlhy-lez-La-Bassée.

SALLAUMINES

Accident. — A la fosse n° 4 des Mines, [illegible] Courrières à Sallaumines, l'ouvrier [illegible] Tourner, 21 ans, a été pris entre une berline et un bois de soutènement. Le docteur [illegible] de nombreuses contusions dans la région thoracique et ordonna son transfert à l'hôpital de Lens.